



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Direction générale des étrangers en France

12 juin 2020

## Publication des Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française

Conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur a mis en place un calendrier de publication des statistiques annuelles entrant dans le champ de la migration et de la protection internationale.

S'agissant de l'admission au séjour, après une première publication le 21 janvier 2020 de données estimées pour l'année 2019, ce sont les données provisoires qui sont publiées ce vendredi 12 juin 2020.

En ce qui concerne les demandes d'asile, les visas, les éloignements et les acquisitions de la nationalité française, après les données provisoires publiées en janvier, ce sont aujourd'hui les données définitives qui sont diffusées.

### I. Les visas et les titres de séjour

La délivrance de visas s'inscrit en légère baisse en 2019 (- 1,0 %), avec un total de 3 534 999 visas délivrés. En leur sein, le nombre de visas de court séjour pour l'espace Schengen diminue dans les mêmes proportions (- 1,5 %).

La primo-délivrance des titres de séjour progresse de 6,1 % en 2019, avec près de 274 700 titres de séjour délivrés, sur la base des données provisoires.

L'immigration familiale, qui demeure encore pour quelques unités la plus grande part du flux migratoire, est en légère baisse (- 1,0 %).

Plus de 90 000 premiers titres de séjour ont été délivrés à des étudiants, ce qui représente le plus haut niveau jamais atteint, après 83 700 en 2018.

Les premiers titres pour un motif économique s'établissent à près de 38 671, en hausse de 14,8 %. L'immigration professionnelle représente 14 % de l'ensemble.

En 2019, plus de 35 200 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés, en données provisoires (près de 13 500 premiers titres et 21 700 titres en renouvellement).

Enfin, les premiers titres humanitaires sont en hausse (+ 3,7 %) après un repli en 2018 (- 4,0 %), avec près de 36 300 titres délivrés en 2019.

### II. L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

En 2019, le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière est en hausse de 19,0 %, à 23 746 après 19 957 en 2018.

Les éloignements forcés augmentent de 20,6 %. En leur sein les retours forcés de ressortissants de pays tiers vers les pays tiers augmentent de 24,7 % et s'établissent à 8 858 en 2019, ce qui constitue

leur plus haut niveau depuis 2010. Ce sont ces retours forcés qui sont les plus représentatifs de l'action des forces de l'ordre et des services des préfectures dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Les éloignements aidés des ressortissants de pays tiers progressent eux aussi significativement (+ 33,2 %).

Au total, plus de 31 400 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire national en 2019 (éloignements, départs volontaires et départs spontanés), soit un niveau supérieur de 3,7 % à celui de 2018.

### **III. L'asile**

En 2019, 138 420 premières demandes (mineurs compris) et 12 863 renouvellements ont été enregistrés en Guichets Uniques de demande d'Asile (GUDA), soit 9,3 % de plus qu'en 2018. En 2019, les premiers pays de provenance des primo-demandeurs d'asile en GUDA sont l'Afghanistan, le Bangladesh, la Géorgie, l'Albanie, et la Guinée. Parmi les premières demandes, 33 % ont été placées sous procédure Dublin, soit deux points de moins que l'année précédente.

L'Ofpra a pris de 95 400 décisions.

Le nombre de personnes s'étant vu octroyer en France une protection s'élève à 36 275 en 2019 après 33 330 en 2018 (+ 8,8 %). Le taux de protection à l'Ofpra diminue (près de 24% contre près de 27 % en 2018), tandis que le taux d'admission final au statut, après prise en compte des décisions de la CNDA, est en augmentation (38,1 % contre 35,6 %). Cette dernière hausse s'explique par l'augmentation de l'activité de la Cour.

### **IV. L'acquisition de la nationalité française**

Les acquisitions de la nationalité française résultent d'un ensemble de procédures particulières, relevant pour certaines du ministère de l'intérieur (décrets de naturalisation, déclarations du fait du mariage, d'ascendants de français ou frères et sœurs de français) et pour d'autres du ministère de la justice (déclarations anticipées de mineurs nés en France, autres déclarations).

En 2019, le flux des acquisitions de la nationalité française a connu une hausse de 2,4 %, tous modes confondus.

Les données définitives confirment les données provisoires : les acquisitions par décret passent de 55 830 en 2018 à 49 671 en 2019 (-11,0 %). Les acquisitions par déclaration progressent quant à elles de 16,7 %.

L'ensemble des données sont consultables sur [www.immigration.interieur.gouv.fr](http://www.immigration.interieur.gouv.fr)